

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département de l'Hérault

-----

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIES DE FONTEDIT 34480**

Séance du 7 Juillet 2021

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS : 18</b>
<b>EN EXERCICE : 18</b>
<b>PRESENTS : 15</b>
<b>PROCURATIONS : 3</b>
<b>VOTANTS : 18</b>

Le sept juillet deux mille vingt et un à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Geniès de Fontedit convoqué par courrier en date du 01/07/2021 s'est réuni Salle Jean Moulin au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Lionel GAYSSOT, le Maire.

**Etaient présents** : Mmes Mrs GAYSSOT L.- BOYER D. – CHAURIS C. – COMBETTES Y. – CRASTO D. — GUYEN B. – GUYOT C. - HAMELIN M. - MATTERA B.– OBERMAYR F. –REVELLY G. – ROELS P. - SATGE J.M – TRILLES P - LAURES E.

**Absents représentés** : AZEMA CARLES E. représentée par MATTERA B.- BROCKBANK N. représentée par REVELLY G. – DUBARD L. représentée par GUYEN B.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Madame GUYEN B. est nommée secrétaire de séance.

<b>Délibération 2021-033 : Décision modificative 1 du budget principal</b>
--

Vu l'article L.1612-II du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2021-015 du 25 mars 2021,

Compte tenu de la nécessité de modifier les crédits budgétaires pour la section d'investissement,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-I, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Accusé de réception en préfecture 034-213402589-20210712-2021-033-DE Date de télétransmission : 13/07/2021 Date de réception préfecture : 13/07/2021
---

OPERATIONS	DEPENSES	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits
21318-1099 - Restauration Foyer Municipal	-38 000	
2181-1123 - Eclairage public		22 000
2118-1124 – Entretien des chemins		10 000
2138-1125 - (A créer) – Réalisation d'une fontaine Place Cabanes		6000
<b>TOTAL</b>	<b>-38 000</b>	<b>38 000</b>

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

- à la majorité des membres présents
- une abstention

**APPROUVE** les modifications budgétaires telles que présentées.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Geniès de Fontedit, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Lionel GAYSSOT



*Ampliations est adressée à Monsieur le Sous-préfet de BEZIERS pour exécution.*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

Accusé de réception en préfecture  
034-213402589-20210712-2021-033-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2021  
Date de réception préfecture : 13/07/2021